

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONE
Arrondissement d'Arles

MAIRIE
DE
BOULBON
13150

Code Postal : 13150

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 27 OCTOBRE 2025

Le vingt sept octobre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSION Audrey, BURAVAND Jean-Paul, , Adjoints au Maire.

AUFRERE Jacques, , ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, , PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BURAVAND Valérie (Pouvoir donné à AMY Renée), BENEDETTI Gilbert (Pouvoir donné à FROISSART Jany), CATILLON Vincent (Pouvoir donné à Jacques AUFRERE), DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à Jean-Paul BURAVAND), TEISSEDRE Christine.

Objet de la délibération

N°128/2025

Octroi d'une contribution exceptionnelle au SDIS 13

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Absents : FABRE Patrice.

M. Jany FROISSART a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire expose qu'un courrier d'appel à contribution volontaire pour le SDIS 13 a été adressé à la commune en date du 8 octobre 2025, dans lequel il est fait état des moyens humains, matériels et financiers considérables que le SDIS 13 a dû mobiliser dans le cadre de la saison estivale 2025, marquée par une intensification de l'activité opérationnelle exceptionnelle des feux d'espaces naturels, entraînant un dépassement du budget initialement alloué à cette campagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

OUÏ l'exposé de M. le Maire,

VU l'article L1612-15 du Code Général des collectivités territoriales,

VU l'appel à contribution exceptionnelle lancé par le SDIS 13, délibéré par son Conseil d'Administration le 19 septembre 2025.

CONSIDERANT qu'il convient d'aider le SDIS 13 dans cette situation exceptionnelle,

DECIDE d'octroyer une contribution exceptionnelle à hauteur de 0.2 % de la contribution 2025 soit un montant de 162.51 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat de versement de cette aide au budget de l'exercice 2025.

Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :


